



Communiqué de presse

Paris, jeudi 21 février

Xavier BERTRAND,
-Ministre du Travail, des relations sociales et de la Solidarité –
le groupe La Poste et la Caisse Nationale des Allocations Familiales
signent une convention de partenariat
en vue de mieux accueillir et mieux accompagner vers l'insertion
les bénéficiaires des minima sociaux

Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, des relations sociales et de la Solidarité – Jean-Paul BAILLY, Président du groupe La Poste – Jean-Louis DEROUSSSEN, Président de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) – et Philippe GEORGES, Directeur général de la Caisse Nationale des Allocations Familiales – ont signé ce jour une convention de partenariat destinée à mener des actions conjointes dans la lutte contre l'exclusion et pour l'amélioration de l'accueil, de l'information et de l'accompagnement des bénéficiaires des minima sociaux, notamment les allocataires du Revenu Minimum d'insertion (RMI).

Un partenariat entre deux acteurs publics majeurs pour des actions concrètes en faveur de l'insertion des clientèles fragiles.

Le ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité a apporté son soutien à cette convention qui permet à deux acteurs publics majeurs de coordonner leur action en faveur des populations en situation de fragilité dans le cadre d'une approche fondée sur la mise en œuvre d'expérimentations locales.

Déjà en 2007, dans le cadre du projet Contre toute attente mené par La Poste pour réduire les files d'attente en bureaux de poste, une première expérimentation pionnière a été conduite avec la CAF de PARIS. Elle a permis aux bénéficiaires parisiens du RMI de mieux connaître leurs droits et de bénéficier de conseils pour une meilleure gestion de leur budget, permettant d'envisager des moyens pour réaliser des économies.

Pour la branche Famille, ce partenariat vient renforcer son dispositif d'action en faveur de l'insertion pour les allocataires du Revenu minimum d'insertion, de l'Allocation de parent isolé, et de l'Allocation aux adultes handicapés. Trois prestations qui garantissent un revenu minimal à leurs bénéficiaires.

Pour Le groupe La Poste, cette démarche s'inscrit au cœur de son engagement dans la lutte contre l'exclusion bancaire et sociale. La Poste joue en effet un rôle clé auprès des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), puisque environ 50% d'entre d'eux font verser leurs prestations sur un compte CCP ou sur un Livret A de La Banque Postale.



Une approche globale, basée sur une démarche menée à l'écoute des clients

Le groupe La Poste et la CNAF vont développer une meilleure connaissance des comportements et des attentes des personnes en situation de fragilité.

Ainsi, des études de terrain très ciblées (menées par endroits dans les bureaux de poste) viendront enrichir la définition de plans d'action pour améliorer l'accueil et la prise en charge des bénéficiaires de minima sociaux et leur offrir un meilleur service, plus personnalisé, plus simple et orienté vers plus d'autonomie des personnes.

Pour agir, les deux acteurs vont mettre en place un réseau de correspondants et vont mobiliser les partenaires associatifs locaux pour renforcer leur action d'accompagnement en matière de pédagogie budgétaire et d'épargne.

D'ores et déjà, un certain nombre de CAF et de directions territoriales de La Poste ont manifesté leur souhait d'engager des expérimentations rapidement dans le cadre de la nouvelle convention.

*

*

*



A propos du groupe La Poste (www.laposte.fr)

Entreprise publique depuis 1991, La Poste exerce de nombreuses activités, structurées en quatre métiers : le courrier, le colis express, La Banque Postale et le réseau des bureaux de Poste. Aujourd'hui 64,5 % de ces activités sont exercées sur des marchés en totale concurrence. Avec près de 300 000 collaborateurs, La Poste est la première entreprise employeur de France et contribue à près de 1% du PIB national.

Chaque année, les 17 000 points de contacts de La Poste accueillent 45 millions de clients particuliers et 3,5 millions de clients entreprises. L'appareil industriel de La Poste lui permet de traiter et d'acheminer 30 milliards d'objets par an. En 2006, La Poste a réalisé un chiffre d'affaires de 20,1 milliards d'euros, en croissance de 3,5%, dont 15,2% à l'international.

Au cœur des échanges depuis toujours, La Poste est une entreprise proche de chacun, accessible à tous et un acteur incontournable du développement de la société.

A l'horizon 2010, La Poste a pour ambition de devenir un des premiers opérateurs postaux européens, la première enseigne française de services de proximité, un modèle original de banque de détail accessible à tous et un grand service public contemporain au service de chacun de ses clients.

La Caisse nationale des allocations familiales (www.caf.fr)

Depuis 60 ans, les Allocations familiales accompagnent les familles dans leur vie quotidienne.

La Cnaf est un établissement public qui finance l'ensemble des régimes de prestations familiales (64,1 milliards d'euros versés en 2006 à 10,7 millions d'allocataires).

Elle définit également la stratégie de la branche et les politiques d'action sociale, dans le cadre d'orientations fixées avec l'Etat sur une base pluriannuelle au moyen d'une convention d'objectifs et de gestion. Elle répartit les ressources entre les Caf et réalise les grands investissements institutionnels.

Les aides contre la précarité

Fort de son expertise dans la gestion des prestations légales, la branche Famille prend en charge le versement de trois minima sociaux pour le compte de l'Etat ou des conseils généraux : l'Allocation aux adultes handicapés (Aah), l'Allocation de parent isolé (Api) et le Revenu minimum d'insertion (Rmi). En 2006, ces aides concernaient 4,9 millions de bénéficiaires et représentaient 19,1 milliards d'euros.

La Cnaf anime le réseau des 123 caisses (35 000 salariés) et produit des références et des méthodes, notamment dans le domaine des ressources humaines et de l'organisation du travail. Elle évalue les organismes et les dirigeants. La Cnaf compte 360 agents. Jean-Louis Deroussen est président du conseil d'administration de la Cnaf depuis octobre 2006. Philippe Georges est le directeur général depuis août 2003.

Contact presse

Cnaf
Guillaume Peyroles
guillaume.peyroles@cnaf.fr
Tel 01 45 65 54 05

Groupe La Poste
Virginie Gueidier
virginie.gueidier@laposte.fr
Tel : 01.55.44.22.41